

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 17 DECEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT DECEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOUËXIERE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 décembre 2018.

Présents : Mmes BRIDEL C., COUR L., DANIEL F., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BILLIOUX Y., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÛN F., SALAÛN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes BOURCIER V., KERLOC'H A., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GENOÛEL J., LAHAYE P., MAILLARD M., MARCHAND S.

Pouvoirs : Mme BOURCIER V. à Mme OULED-SGHAÏER A-L., M. DESBORDES P-J. à M. SALAÛN R., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOÛEL J. à Mme BRIDEL C., M. LAHAYE P. à M. LE ROUSSEAU G., Mme LAMOUR E. à M. SALAÛN F., M. MAILLARD M. à M. ORY G.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

TRANSPORT ET MOBILITE

Schéma communautaire des déplacements – Approbation du plan d'actions

Rapporteur : David VEILLAUX, Vice-Président

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 ;
- VU l'arrêté n°2018-23318 en date du 25 juin 2018, portant modification des statuts de Liffré-Cormier Communauté, et en particulier sa compétence en matière de d'élaboration, révision et animation du schéma des déplacements, incluant les partenariats avec les différents acteurs concernés ;
- VU la délibération n°2017-047 en date du 8 mars 2017, validant l'élaboration d'un schéma communautaire des déplacements ;
- VU la délibération n°2018-017 en date du 5 février 2018, validant la stratégie du schéma communautaire des déplacements ;
- VU l'avis favorable de la commission n° 2 en date du 28 novembre 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 décembre 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

En mai 2017, Liffré-Cormier Communauté a lancé l'élaboration d'un schéma communautaire des déplacements, accompagnée pour ce faire par le cabinet KISIO ANALYSIS. A l'issue du diagnostic, le Conseil communautaire a validé, lors de sa séance du 5 février 2018, les enjeux du territoire en matière de mobilité :

- Développement d'alternatives (économique, écologique et sociale) au tout-voiture pour les mobilités récurrentes et obligées (emploi, formation, scolarité)

Publics prioritaires (priorité 1) : actifs, public scolaire (collégiens, lycéens, étudiants – le public scolaire primaire relevant quant à lui de la compétence communale), public en insertion socioéconomique

- Renforcement de l'accessibilité aux services et équipements structurants pour le territoire (dans et hors du périmètre communautaire) :
 - Commerces : commerces de proximité, marchés de centre-bourg et zones d'activités commerciales ;
 - Equipements culturels, sportifs ;
 - Equipements de santé ;
 - Transports (pôles de déplacement à destination de Rennes et Fougères).

Publics prioritaires :

- *Priorité 1 : public en insertion socioéconomique, public non mobile mais autonome ;*
- *Priorité 2 : tout public (public autonome et mobile) ;*
- *La prise en charge des publics non autonomes (enfants, personnes âgées en perte d'autonomie) relève des politiques sectorielles correspondantes.*
- Maintien de la qualité de vie et renforcement de l'attractivité du territoire pour les ménages, les entreprises, les visiteurs

Publics visés (priorité 2) : tout public, entreprises et actifs, visiteurs et touristes.

- Adaptation des offres de mobilité aux évolutions à venir – internes ou externes, connues ou inconnues (changement de pratiques ; contraintes économiques, écologiques ; conséquences de l'ouverture du lycée)

Publics visés (priorité 3) : tout public, actifs, jeunes et scolaires

Le conseil communautaire a également validé les orientations stratégiques communautaires suivantes :

- Maintenir et développer les offres de transports en commun existantes, de manière équitable entre les communes, que ce soit à l'échelle du territoire communautaire (mobilité intra-communautaire) ou vers Rennes, Fougères et Vitré (mobilité extracommunautaire)
- Développer l'intermodalité pour les déplacements vers et en provenance de Rennes et Fougères
- Encourager la pratique du covoiturage
- Sécuriser, faciliter et promouvoir les déplacements « actifs » (marche à pied, vélo, VAE...)
- Optimiser l'accès aux sites et équipements de loisirs et de tourisme
- Faciliter les déplacements domicile-travail des actifs qui résident et/ou travaillent sur le territoire

- Optimiser les déplacements quotidiens
- Améliorer l'accessibilité à la mobilité
- Améliorer la mobilité des publics vulnérables (personnes sans véhicules, isolées, enclavées)
- Accompagner les évolutions des pratiques de mobilité

Cette stratégie en matière de déplacements a été présentée au Conseil de développement, le 8 février 2018, celui-ci ayant émis un avis à ce sujet suite à une saisine de la Communauté de communes.

La dernière étape de la mission a consisté à élaborer un plan d'actions opérationnel, construit pour décliner la stratégie communautaire. Ce plan d'actions a été validé par le Comité de pilotage du schéma communautaire des déplacements, le 23 novembre 2018.

Le plan d'actions comporte 19 actions :

- huit d'entre elles visent à mieux coordonner l'offre et les acteurs de la mobilité sur le territoire communautaire ;
- six d'entre elles visent à encourager la pratique des modes actifs et de l'écomobilité ;
- trois d'entre elles visent à accompagner chacun dans ses mobilités d'aujourd'hui et de demain ;
- deux visent à assurer le suivi du schéma communautaire des déplacements.

Les conclusions du schéma communautaire des déplacements seront prises en compte lors du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019. Plus globalement, le schéma des déplacements sera réintégré dans les travaux en cours pour l'élaboration du projet de territoire et le pacte financier et fiscal. Des ajustements pourront être rendus nécessaires, courant 2019, pour assurer son intégration dans ces documents-cadres.

Le Comité de coordination de la mobilité pourra être installé courant 2019, pour dresser l'état d'avancement des différents projets et poursuivre la coopération avec les partenaires institutionnels de la Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan d'actions du schéma communautaire des déplacements, étant entendu que la mise en œuvre des actions sera soumise à l'arbitrage budgétaire du Conseil communautaire et que ce document pourra être ajusté afin d'être intégré dans les documents-cadres de la Communauté (projet de territoire notamment).

DEL 2018/187

Envoyé en préfecture le 02/01/2019
 Reçu en préfecture le 02/01/2019
 Affiché le
 ID : 035-243500774-20181217-DEL2018_187-DE

	Maître d'ouvrage	Rôle LCC	1 / 2018-2020	2 / 2021-2023	3 / 2024-2026
1 / Proposer une solution de desserte en transport en commun pour la commune de Livré-sur-Changeon (9 a ou 9b selon arbitrage technique et financier Région)	Région	Partenaire	x		
2 / Améliorer la desserte du territoire par le réseau Illenoo (Express et cabotage)	Région	Partenaire	X	X (future DSP)	
3 / Améliorer la desserte scolaire du territoire pour les lycéens et étudiants	Région, Département, Communes	Partenaire	X	X (future DSP)	
4 / Définition d'un service de Transport à la Demande communautaire	LCC / Transports		X		
5 / Définition des moyens de déplacements propres aux politiques communautaires	LCC / Moyens généraux + CIAS		x		
6 / Aménagement d'un Arrêt de connexion intermodale à Saint-Aubin-du-Cormier en liaison avec le réseau de transport interurbain Express / TER	LCC / Transports		x		
7 / Aménagement d'un Arrêt de connexion intermodale à Liffré en liaison avec le réseau de transport interurbain Express / TER	LCC / Transports			x	
8 / Définition d'un programme d'intermodalité	Communes	Partenaire		x	
9 / Elaboration d'un plan communautaire des modes actifs – schéma	LCC / Transports		X		
9 / Elaboration d'un plan communautaire des modes actifs – travaux 1				X	
9 / Elaboration d'un plan communautaire des modes actifs – travaux 2					X
11 / Sensibiliser et promouvoir la pratique du vélo	LCC / Transports		X	X	
12 / Elaboration d'un programme de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises aux enjeux des déplacements	LCC / Développement économique + Transports			X	
13 / Développer le covoiturage domicile-travail, solidaire et de proximité	LCC / Transports		x		
16 / Développer le télétravail et mettre à disposition des tiers-lieux	LCC / Développement économique + projet de territoire			x	
17 / Optimiser l'accès aux services publics afin d'éviter certains déplacements	LCC / Projet de territoire			x	
18 / Accompagner les publics les plus isolés dans le développement de leur mobilité	LCC Développement économique + CIAS / Communes		x		
19 / Elaboration d'un plan de communication	LCC / Transports + Communication		x		
20 / Réalisation d'opérations de sensibilisation auprès du grand public	LCC / Transports			x	
21 / Création et animation d'un Comité de coordination de la mobilité	LCC / Transports		x		
22 / Création d'un poste d'un référent mobilité	LCC / Transports		x		

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

